

REPUBLIQUE FRANCAISE – Liberté – Egalité – Fraternité

COMMUNE DE MONTLUEL
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2026-04-20-002

Séance du 20 avril 2026

Date de convocation : 14 avril 2026

Date d'affichage de la convocation : 14 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de MONTLUEL s'est réuni, en son lieu habituel de séance, en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur Philippe BELAIR, Maire.

PRESENTS – ABSENTS – PROCURATIONS :

	PRESENTS / ABSENTS	PROCURATION A		PRESENTS / ABSENTS	PROCURATION A
BELAIR Philippe	P		BERNARD Cathy	P	
RAVEROT Laurence	P		SARIKAYA Hakan	P	
GUILLEMOT Christian	P		PACCARD Maryse	P	
PIRAT Anne	A	P. BELAIR	DEVILLE Nadège	P	
BERTRAND René	P		MARQUES Sandra	P	
LOUPY Fabienne	P		SAMIER Aurore	A	G. BARRIQUAND
PAQUELET Jean Yves	P		RAMBEAU Anthony	P	
DESREUMAUX Virginie	P		PONCEBLANC Anaïs	P	
BARRIQUAND Gilbert	P		BARBOLAT Nicolas	P	
GENILLON Franck	A	E. FABIANO	BOUSSEBHA Djillali	P	
JARLES Serge	P		GALLAGA Isabelle	P	
HENRIQUES Ginette	A	L. RAVEROT	MILAN Julie	P	
BELDONT Corinne	P		PERRIN Xavier	P	
FABIANO Éric	P		COLIN Albane	P	
BRELOT Laurent	P				

SECRETAIRE DE SEANCE : Nicolas BARBOLAT

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 25

Pouvoirs : 4

Quorum : 15

Objet : ADMINISTRATION GÉNÉRALE - Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

Rapporteur : Jean Yves PAQUELET, sixième adjoint

Il est exposé les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales quant à la constitution de la commission d'appels d'offres :

L'élection de la CAO repose sur un scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Les CAO sont composées, pour une commune de 3 500 habitants et plus de l'autorité habilitée à signer les marchés publics concernés, ou son représentant, président de la commission et cinq membres.

L'élection des membres titulaires et des suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel.

L'élection des membres de la CAO se déroule au scrutin secret, sauf si l'assemblée délibérante décide, à l'unanimité, de ne pas y procéder.

Cependant, « si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture » par le président de l'assemblée délibérante (article L.2121-21 du CGCT).

Accusé de réception en préfecture
001-210102620-20260420-2026-04-20-002-DE
Date de réception préfecture : 27/04/2026

Aussi, une seule liste ayant été présentée, il est donné lecture de la liste suivante :

- Titulaires :
 - Monsieur Gilbert BARRIQUAND
 - Monsieur Franck GENILLON
 - Monsieur René BERTRAND
 - Madame Isabelle GALLAGA
 - Monsieur Xavier PERRIN

- Suppléants :
 - Monsieur Jean Yves PAQUELET
 - Monsieur Christian GUILLEMOT
 - Madame Fabienne LOUPY
 - Madame Julie MILAN
 - Monsieur Djillali BOUSSEBHA

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De proclamer élus membres de la commission d'appel d'offres les élus suivants :

- Titulaires :
 - **Monsieur Gilbert BARRIQUAND**
 - **Monsieur Franck GENILLON**
 - **Monsieur René BERTRAND**
 - **Madame Isabelle GALLAGA**
 - **Monsieur Xavier PERRIN**

- Suppléants :
 - **Monsieur Jean Yves PAQUELET**
 - **Monsieur Christian GUILLEMOT**
 - **Madame Fabienne LOUPY**
 - **Madame Julie MILAN**
 - **Monsieur Djillali BOUSSEBHA**

- De constater que la composition de cette liste respecte le principe de la représentation proportionnelle.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

Le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme
Je certifie que le présent acte
a été publié ou notifié selon
les règlements en vigueur

Le Maire,

Philippe BELAIR

Accusé de réception en préfecture 001-210102620-20260420-2026-04-20-002-DE Date de réception préfecture : 27/04/2026
--